

Montréal, Mars 1902,

Mr. Philéas Gagnon }
 Québec. }

Cher Monsieur,

Je vous remercie beaucoup pour les renseignements que vous me donnez dans votre lettre du 3 mars courant. J'avais écrit, avant d'insprier mon travail, à plusieurs départements à Québec pour savoir si les procès verbaux des anciens arpenteurs se trouvaient dans les archives de la ville Capitale. Le premier m'a renvoyé à un second, et celui-ci à un troisième, aucun ne les avait vus. Sans indications certaines, je n'ai pas voulu ^m rendre à Québec pour chercher ce qui n'était ^{commun} pas là; et sur ce point, je me suis contenté de la tradition. Il m'aurait été très utile d'avoir surtout le premier procès verbal que vous citez, "du chemin de front et de profondeur du fief Grosbois." Si jamais je retourne à Québec, j'en prendrai connaissance, avec votre bienveillante

bienveillante permission.

Le contrat de 1716 m'intéresse aussi parce que la vendeuse Marguerite Gélina était, comme mes ancêtres Gélinas - Bellechère, enfant de Jean Gélina et de Françoise de Charmenil. Le terrain vendu indique probablement l'endroit de leur résidence en ville. Je n'ai jamais vu le nom du mari de Marguerite, dans les actes de notaires ou ailleurs, assez clairement écrit pour jurer que c'était ou que ce n'était pas Duruau, Durand, Darveau, &c.

Jean Gélinas avait perdu sa mère très-jeune et il a émigré de Saintes à l'âge où l'on suit généralement le cours d'instruction. Je n'ai jamais vu de documents signés par lui; mais son père signait très-lisiblement Estienne Gélinau. C'est un renseignement que m'a donné M. l'abbé Gerland.

Daniel Gélinalt marié à Margte. Patenote, 7 Janvier 1681, ne peut pas être des nôtres. Le père Estienne n'avait pas d'autres fils que Jean, et ne s'est remarié en Canada qu'en 1682; et son fils Jean ne s'était marié à Françoise Charmenil que vers 1668. -

Je

Je n'ai pas les Sketches de Joseph Sanson.
Il est bien possible que le jeune Gigny qui il
a rencontré à Québec en 1817, étudiant en droit
fut Berthelémieu Conrad Augustus, mort en 1876,
mais si il l'a envoyé à Machiche pour voir
sa Grand-mère, il s'est moqué de lui en
le mistifiant; Ce devait être plutôt sa
mère. Il est vrai que son Grand père était
venu mourir en Canada en attendant la
succession de son frère Conrad, mais il
mourut avant de l'avoir. Je n'ai jamais
entendu parler de sa Grand-mère à Machiche.
Je ne nie cependant pas positivement, au
vant de m'enquérir davantage.

Quant à l'orthographe du nom du notaire
Lepailleur, vous avez raison. Je ne crois
pas cependant que Tanguay soit le premier coupable.
Sur le dos de son Répertoire au Greffe de Montréal
on lit en grosses lettres Le Pailleur, et j'ai cru l'a-
voir vu ainsi écrit dans les volumes de la
Cour Seigneuriale plus anciens que Tanguay.
Ce serait une tâche longue et difficile de rétablir
l'orthographe des anciens noms de notre histoire; on en
trouve beaucoup qui signaient d'une façon pendant
quelque temps et d'une autre ensuite.

Votre très-humble serviteur

R. Bellemare

Bellemare 1G-3794 D 39788

Montréal, 11 Février 1856.

Mon cher Monsieur,

Je vous suis très obligé pour la veillerie que vous avez eu la complaisance de recueillir pour moi dans les archives de la province. - Dans les extraits que Mr. Desautiers a faits des registres des 3 Trois-Rivières, de Batiscan et d'Yamachiche, ma généalogie est assez clairement tracée jusqu'au Père Estienne Gellineau, ou Gellyna ou Gelinus. - Dans le recensement de 1666 on trouve au Cap Etienne Gellineau et Jean Gellineau son fils, âgé de 20 ans. C'est bien là le même Jean Gelinan qui avait 16 ans en 1662 et qui se disait natif de Saintes. Dans le recensement de 1667, on les retrouve tous les deux encore au Cap sous les noms d'Etienne Gellyna et de Jean Gellyna son fils.

Il ne paraît pas, d'après les notes de
M^r Desaulniers que le bonhomme Etienne
ait été marié une 2^e fois.

Dans le recensement de 1681 on retrouve
Jean Gelinus, âgé de 37 ans (ce devrait
être 35) et Françoise de Charménil son
épouse qui lui a déjà donné une
liste de six enfants. Mais nous n'avons
pas encore mis la main sur l'acte de ce
mariage. Je voulais trouver cet acte
afin de voir de quelle partie de la France
venait le père Etienne. Votre extrait
me donne cette information, et je suis
évidemment Saintongeois par mes
ancêtres. Mais il me faut trouver cet acte
de mariage de Jean Gelinus et de Françoise
de Charménil pour apprendre le nom
de la femme du père Etienne, mère
de Jean; ce nom nous ferait peut-être
découvrir la raison pour laquelle l'un
des fils de Jean Gelinus a pris le nom
de J. B. Gelinus dit Bellemare et ensuite
celui de Bellemare seul. Peut-être en-
core qu'on trouverait cette raison dans

dans les noms des père et mère de
Françoise de Charménil notre ayeule, qui
doivent se trouver également dans le
même acte. Je ne sais rien du tout
de la famille de Charménil.

Je vois par vos Notes, page 46,
que le sien Etienne de Lafond qui
se trouve voisin du père Etienne Gelli-
neau au Cap de la Magdeleine, était aussi
de la Saintonge. Par les femmes, nous
avons un peu du sang d'Etienne
de Lafond et de Marie Boucher son
épouse, de même que les M^{rs} Desaulniers.

L'extrait que vous m'avez communiqué
voulu me communiquer est plein d'inté-
rêt pour moi et pour ma famille.
Quand j'irai aux 3 Rivières, je ne man-
querai pas d'aller sur la route du Cap pour
retrouver la première terre ouverte par mon
aïeule à son arrivée dans le pays.

Je vous remercie bien de votre attention
mon cher Monsieur, et je suis bien
sincèrement

Votre tout dévoué serviteur
J. B. Bellemare

Montréal, 25 Avril 1860.

à

M. l'abbé P. A. Ferland,
Québec

Cher monsieur.

La Société Historique de Montréal avait prié M. de la Potherie, l'un de ses membres maintenant à Paris, de la mettre en rapport avec quelques personnes d'études dans la Normandie ou la Bretagne. M. de la Potherie a fait plus que nous lui avions demandé; il a établi des relations directes, par échange de titres, entre la Société des Antiquaires de Normandie dont le siège est à Caen, et la Société Historique de Montréal.

En conséquence de cet arrangement vous avez été nommé membre correspondant de la Société normande, et j'ai le plaisir de vous transmettre ci-inclus la lettre du Secrétaire qui vous en informe. Elle m'est parvenue dans une lettre de M. de la Potherie accompagnée

gnée d'une lettre du Secrétaire de la Société des Antiquaires qui vous désigne les membres de leur Société que nous pourrions vous admettre membres Correspondants de la Société Historique de Montréal, en échange des titres qu'ils ont conférés. M. l'abbé Verreau, Président de votre Société a eu le même honneur que vous, ainsi que moi, probablement en ma qualité de Vice-président et sur la recommandation de M. de la Poterie avec qui j'ai eu des relations amicales à Montréal. Ce Monsieur a été lui-même nommé en même temps que vous.

M. de la Poterie m'informe que les diplômes qui vous ont été délivrés sont entre ses mains, mais que leur poids ne lui a pas permis de les envoyer par la poste. Il vous les transmettra par une occasion prochaine avec des documents et livres que la Société Normande vous présente.

De notre côté, nous nous sommes occupés de nommer membres Correspondants de notre Société Historique les Messieurs désignés dans la lettre du Secrétaire M. A. Charma.

M. L. Léon Puisseux, Président de la Société des Antiquaires de Normandie, pro-

professeur d'Histoire, au Lycée Impérial de Caen;

A. Charma, Secrétaire de la Société, professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Caen;

G. Manuel, Conservateur de la Bibliothèque publique de Caen;

Gaston de Hardy, Docteur en droit et M. J. Cauvet, professeur de droit

Romain à la Faculté de droit de Caen.

M. de la Poterie m'a affirmé que vous trouveriez dans ces Messieurs beaucoup de zèle à nous être utiles et agréables, et M. Charma dit dans sa lettre qu'il espère que ce n'est là que le début des bonnes relations qui s'établissent entre les deux Sociétés, et que de son côté, il fera de son mieux pour les entretenir.

J'aurais eu beaucoup plus de plaisir à vous annoncer la nomination dont vous a honoré la Société des Antiquaires de Normandie, nomination qui me paraît avoir du prix, si je ne partageais pas moi-même cet honneur que je n'ai certainement pas mérité.

L'ai bien l'honneur d'être, Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur

H. Bellemare.

Monsieur le Secrétaire,

J'ose vous prier de
vouloir bien offrir mes remer-
ciements les plus sincères à Mes-
sieurs les membres de la Société
qui ont bien voulu ~~me~~
me nommer membre corres-
pondant de la Société. ~~C'est hon-
neur~~ Au! J'apprécie d'autant
beaucoup ~~et honneur~~ parce
plus ~~ce~~ honneur que ~~notre~~
pays a eu ~~plus~~ ^{de fois} de ~~l'appui~~ ^{des rapports} ~~accusés~~
bien intimes avec la Normandie et
en particulier avec Caen et ses
environs. Le pays qui s'étend de
Caen à Thury-Carcourt a four-
ni bon nombre de familles qui
beaucoup d'accueils, même
le pays a fourni
plusieurs des familles qui ~~ont~~
au Canada ~~de la~~ ~~com~~ ~~me~~ ~~sur~~
le règne de Louis XII

Bellemare

Montréal 8 Novembre 1848

Mon cher Monsieur,

Je viens de recevoir
votre lettre et je m'empresse de vous en
informer. Mais quelle lettre, diriez-vous? Votre
lettre du 15 juin dernier dans laquelle vous
me feriez le plaisir de me donner une com-
mission à faire pour vous auprès de Madame
Gopelin. Cette lettre est probablement res-
tée entre les mains, ou plutôt, dans les va-
lises de M. Secoute jusqu'aujourd'hui; elle
est encore au même que si elle n'était
écrite que d'hier, et les trois piastres n'ont
pas été dérangées. J'irai moi-même acquitter

votre

111871
votre dette demain matin, je dirais mieux
faire votre présent, car la lecture du Popu-
laire a dû vous faire souffrir au lieu de
vous causer du plaisir, au moins c'est
l'idée que j'en ai quand je le parcour
aujourd'hui, et sur tout quand je lis
de Minerve des temps. Je remplirai
cette petite tâche avec un bien grand
plaisir, et chaque fois que vous aurez
quelque transaction de cette nature ou autre
à faire à Montréal, constituez moi votre
agent, si vous en avez besoin.

En vous félicitant de nouveau sur
les améliorations faites dans votre maison cette
année, et sur votre nomination au premier
poste, je dois vous demander pardon
d'avoir traduit vos noms devant le pu-
blic d'une manière aussi peu soignée
que je l'ai fait. Soyez du moins asu-
ré de ma bonne volonté, et croyez moi
Votre serviteur dévoué,
Raph. Bellemare

N. B. Votre dette est acquittée, Madame
Goselin vous donne l'absolution de
grand coeur. Ça lui a causé un plaisir bien
inattendu. Je n'ai pas pris de reçu ni que
ses livres de compte n'existent plus.
R. B.

Messrs J. B. A. Ferland ^{ptre}
Supérieur du
Séminaire de Nicolet.
Nicolet.

C. Bellemare
mars 1825

Cher ami,

C'est tout de suite, au plutôt après avoir lu ta lettre, ou plutôt tes deux lettres, que j'y réponds; car le plaisir et la joie que je ressens me me permettent pas de différer un seul instant. Cette joie est si grande en ce moment quelle semble chasser de moi toute mélancolie; car je puis t'assurer que, de puis que j'ai été échaudé par sa grandeur, je n'ai pas si deux fois de bon cœur. Cela me fait trouver le séjour de Québec ennuyant; de sorte que je voudrois m'en voir au plus éloigné que j'en suis proche. Mais je t'assure que je vais passer une triste année. J'en désire déjà la fin, qui n'est pourtant pas près d'arriver.

Tu me dis que Monsieur a vu que tu avois parlé pendant la lecture; il n'a aussi vu pour nous autres, et il n'a pas manqué de nous en parler; il nous a aussi dit qu'il avoit l'éloigné du grand séminaire un ecclésiastique parce qu'il avoit plus parlé que les autres. A ce mot éloigné nous avons reconnu que c'étoit de toi de qui il parloit, et il ajouta même que c'étoit en punition de ce qu'il avoit parlé qu'il l'éloignoit. Vois si tu n'as bien puni?

Je t'assure que je désirerois bien qu'il me punît comme cela.

Nous avons un très bon directeur, mais c'est bien dommage qu'il soit si minutieux et qu'il veuille nous mener comme on mène les petits écoliers d'un dixième d'année. Il ne t'a jamais pas pu gagner sur nous, qu'on m'appor tait point nos volumes en conférence et qu'on m'allumât point de chandelles pendant la conférence. Il ne nous avoit

pas donné de faire cela, mais il nous avoit seulement dit que nous n'avions besoin ni de nos volumes ni de chandelles.

Je n'ai point de nouvelles à t'apprendre, si non que nous sommes tous bien portants, et que tout va comme à l'ordinaire. Marguillite et les frères sont toujours en grande vogue dans le séminaire. Je crois que, quand il n'y auroit que le séminaire de Québec pour acheter toute Marguillite et les frères du Canada, le commerce n'en seroit pas moins considérable.

Adieu, cher ami, écris-moi, de temps en temps, pour me remettre un peu les idées.

Ton sincère ami

Mes respects à M. Pérochon.

Célestin Bellefleur

Salua bien tous les M. opiciens pour moi, que je t'en vois, bien entendu.

Québec 3^e Novembre

Il paroit que M. Crèvecoeur t'ait vu, mais j'en suis sûr, car j'en suis sûr de l'adieu le 14 d'octobre. Ais bien sûr de Duffres pour moi; tu n'as tout ce qu'il faut que tu lui fasses passer moi. Adieu encore une fois, adieu. Tourne la feuille.

no. 27

Monsieur;

Monsieur Antoine Ferland Eccl^e.

Régent au Séminaire

de

Nicolet

Aux soins
de M. Desjardins
Trois-Rivières.

J'ai vu ceux de St Roch hier, ils sont
tous bien.

Nous avons eu patasse hier; mais qui
l'a fait, M. Aubry, surquois, tu te
l'imagines peut-être? sur la règle.
C'est le troisième qui nous fait sur
le même sujet. Voici ce qui lui a
donné lieu de la faire hier. C'est ~~hier~~^{qu'hier}
en allant à la canardière, un de nous
étant dans le champ voisin et voyant
que la clôture qui le séparait de nous,
selon M. Aubry lui dit de réparer
la clôture, parce qu'il n'était pas
en communauté.

Et en nous en revenant, lorsque
nous étions à dire le chapelet,
M. Aubry s'arrêta, et dit: vous n'êtes
pas en communauté. Voici pour
quoi

Il dit que nous n'itions pas en
communauté, par que nous
marchions tous à la file le long d'un
fossé, par les mauvais chemins,
qui, comme tu sais n'en ont pas
de reste de ce temps-ci. Voici le
désert du patapouékié au saïs, avec
quelques autres choses qu'il y enserait.

Tous te saluent bien. Adieu. ^{Cher} Amis

Celiste Bellemane.

5 Novembre.

J'aurais les livres que tu me
demandes, lorsque j'en trouverai
quelque occasion faire. Nous avons en
ce village de M. Asselin, hier, qui dit
peut-être être un chapelain avec trois
Révérends. Je suis le seul qui l'ait embra-
ssé, mais qui n'a pas beaucoup de
art. dit.